

De:	LABORIE André
From:	Téléphone :
A: To:	Cour de cassation PARQUET GENERAL

Date: 10/11/2015 Heure: 13:07 page(s): 4

Le 10 novembre 2015



-Message

Monsieur LABORIE André

N° 2 rue de la Forge « Transfert courrier »

31650 Saint Orens

Mail: laboriandr@yahoo.fr Tél: 06-14-29-21-74 Tél: 06-50-51-75-39

http://www.lamafiajudiciaire.org

PS: « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier » (en attente d'expulsion)

d'expulsion)



Service général du parquet.
Monsieur le Procureur Général
Chambre criminelle
Cour de Cassation
5 Quai de l'horloge
75 000 PARIS.



FAX: 01-44-32-74-20

Dossier: N° S1480755.

Madame,

En date du 9 mars 2015 je vous saisissez par fax suite à mon appel téléphonique du même jour.

 Vous demandant de me communiquez les conclusions de l'avocat général dans le dossier N° S1480755.

Que ces conclusions m'ont été communiquées par le secrétaire général adjoint du Procureur Général et pour celui-ci, le même jour que ma demande.

Soit par votre courrier du 9 mars 2015.

Que celui-ci a été reçue postérieurement en lettre simple au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

Que par courrier du 24 mars 2015 mes observations à ces conclusions ont été effectuées, celles ci que vous avez enregistrées le 24 mars 2015 au vue de l'accusé de réception

N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens FRANCE enregistré et restées sans réponse et sans une quelconque date d'audience fixée.

Qu'au vu du silence complet de vos services à mes observations et de la fixation d'une date d'audience.

J'ai pris attache téléphonique ce jour le 10 novembre 2015.

Vous précisant que lors de notre dernier entretien téléphonique du 9 mars 2015, vous étiez devant vos écrans et que vous ne m'aviez indiqué d'aucune décision qui avait été rendue et d'aucune date d'audience fixée pour respecter un débat contradictoire en audience publique.

Or aujourd'hui:

Vous m'informez qu'un arrêt a été rendu le 6 janvier 2015 et j'en suis très surpris.

 Car en date du 9 mars 2015 vous ne m'indiquiez d'aucune date d'audience fixée soit d'aucun arrêt rendu.

Soit sur ces éléments que vous venez de me communiquer ce jour :

Je vous demande de porter à ma connaissance cet arrêt qui a été rendu le 6 janvier 2015 car ce dernier ne m'a jamais été notifié comme il se devait par la chambre de l'instruction prés la cour d'appel de PARIS et comme vous venez de me le confirmer.

Dans cette attente, je vous prie de croire Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

Monsieur LABORIE André

Le 10 novembre 2015

N° 2 rue de la Forge « Transfert courrier » 31650 Saint Orens

Mail: laboriandr@yahoo.fr

Tél: 06-14-29-21-74 Tél: 06-50-51-75-39

http://www.lamafiajudiciaire.org

PS: « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier » (en attente d'expulsion)

Service général du parquet.

Monsieur le Procureur Général
Chambre criminelle
Cour de Cassation
5 Quai de l'horloge
75 000 PARIS.

FAX: 01-44-32-74-20

Dossier: N° S1480755.

Madame,

En date du 9 mars 2015 je vous saisissez par fax suite à mon appel téléphonique du même jour.

 Vous demandant de me communiquez, les conclusions de l'avocat général dans le dossier N° S1480755.

Que ces conclusions m'ont été communiquées par le secrétaire général adjoint du Procureur Général et pour celui-ci, le même jour que ma demande.

Soit par votre courrier du 9 mars 2015.

Que celui-ci a été reçue postérieurement en lettre simple au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

Que par courrier du 24 mars 2015 mes observations à ces conclusions ont été effectuées, celles ci *que vous avez enregistrées le 24 mars 2015* au vue de l'accusé de réception enregistré et restées sans réponse et sans une quelconque date d'audience fixée.

Qu'au vu du silence complet de vos services à mes observations et de la fixation d'une date d'audience.

• J'ai pris attache téléphonique ce jour le 10 novembre 2015.

Vous précisant que lors de notre dernier entretien téléphonique du 9 mars 2015, vous étiez devant vos écrans et que vous ne m'aviez indiqué d'aucune décision qui avait été rendue et d'aucune date d'audience fixée pour respecter un débat contradictoire en audience publique.

Or aujourd'hui:

Vous m'informez qu'un arrêt a été rendu le 6 janvier 2015 et j'en suis très surpris.

 Car en date du 9 mars 2015 vous ne m'indiquiez d'aucune date d'audience fixée soit d'aucun arrêt rendu.

Soit sur ces éléments que vous venez de me communiquer ce jour :

Je vous demande de porter à ma connaissance cet arrêt qui a été rendu le 6 janvier 2015 car ce dernier ne m'a jamais été notifié comme il se devait par la chambre de l'instruction prés la cour d'appel de PARIS et comme vous venez de me le confirmer.

Dans cette attente, je vous prie de croire Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André